



Conseil économique  
et social

PROVISOIRE

E/1999/SR.5  
31 mars 1999

ORIGINAL : FRANÇAIS

---

Reprise de la session d'organisation pour 1999

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 5e SÉANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le jeudi 25 mars 1999, à 10 h 30

Président : M. FULCI (Italie)

SOMMAIRE

Échange de vues avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies conformément à la décision 1997/322 du Conseil économique et social

Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Point 5 de l'ordre du jour : Examen de la répartition des sièges au sein du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial

Point 8 de l'ordre du jour : Élections, présentation de candidatures et confirmation des candidatures

---

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza.

La séance est ouverte à 10 h 45.

Le PRÉSIDENT, faisant une brève synthèse de l'avancement des travaux du Conseil, annonce que celui-ci pourra réintégrer sa salle habituelle de réunion en septembre. Le contrat d'aménagement de la salle avec l'entreprise choisie à cette fin a été signé le mercredi 24 mars : quatre rangées de tables vont être ajoutées pour que 90 délégations d'observation supplémentaires puissent assister aux débats. Les travaux ont été rendus possibles par une importante contribution du Gouvernement italien et par la décision du Secrétariat de les réaliser par anticipation. Pour ce qui est des fauteuils, qui doivent être des répliques exactes de ceux qui sont en place, une importante fondation américaine devrait fournir les fonds nécessaires. En outre, le Bureau du Président sera désormais ouvert tous les jours.

Le Conseil doit adopter ce jour une résolution sur la répartition des sièges au sein du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial, question d'autant plus épineuse qu'elle exigeait qu'on parvienne simultanément à un accord à New York et à Rome. Les négociations ont été difficiles, mais l'esprit de consensus et de compromis a fini de nouveau par prévaloir.

Tous les postes des organes subsidiaires du Conseil qui étaient vacants pour l'année en cours ont été pourvus, phénomène unique dans les annales du Conseil.

Depuis le mercredi 24 mars, le Conseil dispose d'une page d'information sur le site Web de l'ONU. Pour y accéder, il suffit de cliquer sur la rubrique "Développement économique et social" du site. Par ailleurs, à la session de fond du Conseil, en juillet, toutes les déclarations des représentants participant au débat de haut niveau seront retransmises en direct sur Internet, ce qui signifie non seulement que l'on pourra voir et entendre les orateurs mais aussi consulter directement le texte de leur déclaration (à condition qu'il soit transmis à temps au secrétariat). Cette innovation permettra de diffuser instantanément les débats du Conseil dans le monde entier, de leur donner plus de transparence et d'y associer davantage les gouvernements, les ONG et la société civile. L'expression "Nous, peuples des Nations Unies" pourra, de ce fait, prendre un sens plus concret.

Pour ce qui est des préparatifs du débat de haut niveau de la session de fond du Conseil, qui se tiendra en juillet à Genève, le premier des cinq groupes

de travail préparatoires s'est réuni le 16 mars sur le thème "Faire progresser l'égalité entre les sexes et éliminer la pauvreté". Il a rassemblé de nombreux participants et suscité un regain d'intérêt en faveur d'une déclaration du Conseil sur la lutte contre la pauvreté dans le monde.

En ce qui concerne les relations du Conseil avec l'Institut de finance internationale (IFI) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), elles se développent à un rythme sans précédent. Le Conseil a tenu une réunion très fructueuse avec les responsables de la Banque mondiale en février. Dans la semaine qui a précédé, le Président s'est rendu à Genève pour assister à un colloque de l'OMC consacré au commerce et au développement. Le 29 avril, le Conseil accueillera à New York la deuxième réunion de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, à laquelle de nombreux ministres des finances et du développement ont déjà fait savoir qu'ils participeraient. Enfin, en juin, les membres du Conseil se rendront à Washington, où ils s'entretiendront avec les responsables du Fonds monétaire international.

Pour ce qui est de l'application de l'Article 65 de la Charte, dont le Conseil de sécurité et le Secrétaire général ont rappelé récemment l'intérêt, le Président a adressé une note au Président du Conseil de sécurité pour le mois de février 1999 (E/1999/7-S/1999/170). Comme il est dit dans la première partie de l'article en question, "Le Conseil économique et social peut fournir des informations au Conseil de sécurité". Durant l'année en cours, le Conseil renseignera, pour la première fois, le Conseil de sécurité sur les conclusions du débat de la session de fond de 1999 consacré aux questions de coordination, qui portera essentiellement sur le développement de l'Afrique. En ce qui concerne la deuxième partie de l'article, selon laquelle le Conseil économique et social peut "assister le Conseil de sécurité si celui-ci le demande", le Président a demandé au Président du Conseil de sécurité si l'invitation faite au Conseil, dans la résolution 1212 (1998) du Conseil de sécurité, de contribuer à élaborer un programme d'aide à Haïti, devait ou non être interprétée comme une demande officielle d'assistance.

Pour ce qui est de la coordination des travaux des commissions techniques, le Vice-Président du Conseil, M. Valdivieso (Colombie), a pris l'initiative courageuse de présider toutes les réunions avec les bureaux des organes subsidiaires, ce qui donnera plus de continuité et de cohérence aux efforts visant à mieux coordonner et mieux harmoniser les travaux du Conseil. Cinq

réunions de ce type se sont tenues durant la semaine écoulée, une vidéoconférence a été organisée entre le Conseil et la Commission des stupéfiants à Vienne et d'autres réunions sont prévues très prochainement. Il sera établi une évaluation de toutes ces réunions pour la session d'été du Conseil.

Conformément aux pratiques établies par l'ancien Président du Conseil, M. Somavia (Chili), le Bureau a décidé de répartir équitablement le travail entre ses membres. C'est ainsi que M. Wibison (Indonésie) a présidé les consultations officieuses qui ont précédé la session d'organisation en février et présidera le débat général de la session de fond. M. Mangoela (Lesotho) a présidé la réunion préparatoire du 16 mars et présidera le débat de la session de fond consacré aux activités opérationnelles. M. Sychov (Biélorus) a présidé les consultations officieuses qui ont précédé la présente séance et présidera le débat de la session de fond consacré aux affaires humanitaires. M. Valdivieso (Colombie), outre qu'il préside les réunions avec les bureaux des commissions techniques, présidera le débat de la session de fond consacré à la coordination.

ÉCHANGE DE VUES AVEC LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
CONFORMÉMENT À LA DÉCISION 1997/322 DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL précise que de nouveaux contacts avec les institutions de Bretton Woods en avril 1999, contacts qui s'ajouteront à ceux qu'il a régulièrement avec le Président de la Banque mondiale et le Directeur général du Fonds monétaire international, vont permettre de consolider le partenariat stratégique entre ces institutions et l'ONU, tant au niveau de l'élaboration des politiques que sur le terrain, où la coopération est véritablement indispensable.

Les préparatifs des débats que le Conseil tiendra lors de la session de fond sur les femmes, l'emploi et le développement en Afrique vont déjà bon train et le débat de haut niveau de cette session, en particulier, fait l'objet d'une préparation intensive grâce à une série de réunions de travail sur l'élimination de la pauvreté, ce dont il y a lieu de se féliciter. Les résultats de la session de fond pourront servir à préparer l'Assemblée du millénaire, prévue pour 2000. Il faut saisir toutes ces occasions de progresser et de permettre aux organismes des Nations Unies d'intervenir de manière plus coordonnée en

faveur de ceux qui attendent une aide de l'ONU dans les domaines économique et social.

Le Conseil économique et social peut jouer un rôle de premier plan dans la promotion de la coopération dont l'ONU a besoin, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies et aussi bien au Siège que sur le terrain. Il faudrait pour cela qu'il associe davantage encore le secteur privé et la société civile à ses travaux. Il faudrait aussi qu'il intensifie ses relations de travail avec le Comité administratif de coordination (CAC), de façon que le système des Nations Unies fonctionne vraiment en tant que système. Le Secrétaire général, à qui ce partenariat tient à coeur, a pris bonne note des nombreuses suggestions que les membres du Conseil ont formulées à ce sujet à la précédente séance.

Le partenariat entre le Conseil et le Conseil de sécurité envisagé à l'Article 65 de la Charte des Nations Unies est riche de possibilités, en particulier en ce qui concerne la consolidation de la paix et le développement à long terme. Pour qu'il soit productif, il faudrait que le Conseil et le Conseil de sécurité tiennent compte des besoins particuliers des pays concernés et se fixent des objectifs précis.

Le Conseil a compris qu'il lui fallait repenser son rôle pour que l'ONU puisse dispenser aux peuples du monde les services qu'ils attendent d'elle et, en améliorant ses méthodes de travail et en donnant plus de cohésion à ses rouages, contribue efficacement à réformer l'Organisation. Le Secrétaire général attend donc avec intérêt de connaître les vues des membres du Conseil.

Le PRÉSIDENT remercie le Secrétaire général de ses remarques liminaires et invite les membres du Conseil à procéder, conformément à la décision E/1997/322 du Conseil, à un échange de vues avec lui.

M. HENZE (Allemagne) souhaite formuler des observations au nom des pays membres de l'Union européenne, des pays d'Europe centrale et d'Europe orientale qui lui sont associés (Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie), de Chypre et des pays membres de l'Association européenne de libre-échange qui sont membres de l'Espace économique européen.

Comme elle l'a déjà indiqué à plusieurs reprises, l'Union européenne estime que le CAC et le Conseil économique et social devraient échanger davantage d'informations, d'idées et de données d'expérience et se concerter plus

étroitement pour que les réformes entreprises par les organismes des Nations Unies et les institutions spécialisées soient complémentaires. C'est pourquoi elle souhaiterait que le Conseil organise une réunion d'information peu de temps après la prochaine réunion du CAC en avril, ce qui lui permettrait de mieux remplir ses fonctions de coordination et d'orientation au sein du système des Nations Unies.

L'Union européenne souligne l'importance du programme de travail et des priorités du Conseil. Dans cette perspective, il faudrait que celui-ci puisse s'acquitter de son rôle tel qu'il est prévu dans la Charte des Nations Unies, c'est-à-dire qu'il coordonne les activités économiques et sociales de l'ONU et fournisse des directives opérationnelles et des orientations générales à ses différents organes.

L'Union européenne a toujours été favorable à une coopération et à une complémentarité plus étroites entre le système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods, qui sont indispensables à son avis pour que leurs objectifs et leurs programmes de développement soient le plus cohérents possible. À cet égard, elle estime que la visite du Président et des 21 directeurs exécutifs de la Banque mondiale à l'ONU en février 1999 a marqué une étape importante dans l'établissement d'un partenariat efficace entre l'ONU et la Banque et attend avec intérêt la réunion de haut niveau qui doit se tenir prochainement entre le Conseil et les institutions issues des Accords de Bretton Woods.

L'Union européenne, qui a toujours prôné un meilleur suivi des grandes conférences des Nations Unies, attache une grande importance à la réunion spéciale que le Conseil doit tenir en mai au sujet des indicateurs du développement, lesquels doivent permettre une application intégrée et coordonnée des programmes d'action des conférences des Nations Unies.

L'Union européenne se félicite qu'on ait choisi pour thème du débat de haut niveau de la session de fond du Conseil : "Le rôle de l'emploi et du travail dans l'élimination de la pauvreté : l'autonomisation et la promotion de la femme" et estime que le système des Nations Unies et la Banque mondiale devraient collaborer de manière productive dans le domaine de l'élimination de la pauvreté, qui devrait être au coeur de toutes les stratégies de développement. Elle estime aussi que l'autonomisation des femmes, la promotion de leur statut social, économique et politique et de leurs droits et leur pleine

participation au processus de décision sont indispensables pour éliminer la pauvreté.

Le développement de l'Afrique et un autre domaine important dans lequel les organismes des Nations Unies doivent coordonner et intégrer leurs activités. L'Union européenne se félicite à cet égard que le Secrétaire général insiste sur la nécessité de faire respecter les droits de l'homme, la démocratie et la primauté du droit sur tout le continent africain pour y établir une paix durable et y favoriser un développement viable et estime, comme lui, que toute stratégie de croissance durable en Afrique exige une collaboration active des gouvernements africains eux-mêmes, qui doivent créer un environnement propice aux investissements et à la croissance.

Le débat que le Conseil consacre aux affaires humanitaires durant sa session de fond, et qui traitera de la transition des activités de secours aux activités de relèvement, de reconstruction et de développement, peut renforcer la fonction de coordination du Conseil dans la mesure où il rassemblera des représentants des organisations humanitaires et des organismes de développement.

M. INSANALLY (Guyana), tout en précisant qu'il ne peut s'exprimer au nom des pays membres du Groupe des 77 et de la Chine qu'il n'a pas pu consulter, formule néanmoins quelques observations en espérant qu'elles refléteront leurs vues.

Plusieurs organisations internationales envisagent de se fixer pour objectif d'éliminer la pauvreté d'ici à 2015 et le Conseil pourrait peut-être faire sien cet objectif, qui pourrait être défini lors de l'Assemblée du millénaire. De même, les relations de travail entre l'ONU et les institutions issues des accords de Bretton Woods revêtant une très grande importance, le Conseil pourrait peut-être inviter les présidents et directeurs de ces institutions à lui soumettre des rapports annuels dans lesquels ils rendraient compte de la manière dont celles-ci appliquent les résolutions de l'Assemblée générale.

Par ailleurs, dans la mesure où un dialogue franc et informel avec tous les protagonistes du développement peut aider l'ONU à exercer une plus grande influence dans ce domaine, il serait peut-être souhaitable que le Président du Conseil s'entretienne non seulement avec le Président du Conseil de sécurité mais aussi avec le Président de l'Assemblée générale, les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies, etc., et que le Conseil organise une assemblée

annuelle où les organes et organismes des Nations Unies et des institutions de Bretton Woods seraient représentés. À cet égard, l'intervenant attache une grande importance à la création d'une page d'information concernant le Conseil sur le site Web de l'ONU dans la mesure où elle peut élargir le débat sur le développement à la société civile et permettre au Conseil et au CAC de faire vraiment du développement une de leurs premières priorités.

M. NEBENZIA (Fédération de Russie) se félicite que le Secrétaire général se propose d'intensifier le dialogue avec les membres du Conseil et qu'il contribue à renforcer la collaboration entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions issues des accords de Bretton Woods. La délégation russe espère également qu'une collaboration régulière va s'instaurer entre le Conseil et le CAC. Ce processus a d'ailleurs déjà commencé et sa manifestation la plus fructueuse a été la convocation d'une réunion préparatoire consacrée au suivi des grandes conférences mondiales en mai 1998. Ce genre d'initiative doit être renouvelé et il serait souhaitable d'organiser plus régulièrement des réunions auxquelles participeraient des membres du CAC.

Le Conseil ne saurait cependant exiger plus de dynamisme de la part du CAC sans remplir son rôle en matière de coordination des politiques. Il faudrait que le Secrétaire général apporte un soutien politique constant au Conseil et entretienne avec lui un dialogue plus régulier qui sera d'ailleurs plus utile pour tout le Secrétariat.

La délégation russe se félicite également que le Président s'efforce de susciter l'action intégrée au service de la paix et du développement qu'autorise l'Article 65 de la Charte des Nations Unies. On parle, depuis plusieurs années, de la nécessité d'établir un lien entre les décisions politiques du Conseil de sécurité et leur mise en application. Cette nécessité est plus évidente que jamais et le Conseil économique et social doit se pencher sur la question. Il serait toutefois inexact de dire que le Conseil ne traite pas de questions ayant trait à la paix et à la sécurité internationales alors même que son ordre du jour pour 1999 prévoit un débat consacré au développement de l'Afrique et un débat sur les questions humanitaires.

En ce qui concerne Haïti, la délégation russe continue de prôner une approche par pays. Il faut se demander dès à présent comment le Conseil adoptera ses décisions et quelle contribution pourrait apporter le Conseil de sécurité. Le Conseil économique et social pourrait porter les décisions



adoptées au cours de l'année à l'attention du Conseil de sécurité. La délégation russe approuve l'observation formulée par le Secrétaire général à ce sujet.

M. SUCHARIPA (Autriche) dit que le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (S/1998/318) a été salué à juste titre pour l'approche globale adoptée en matière de prévention des conflits violents et pour l'accent mis sur la sécurité des personnes et le développement durable. Le développement de l'Afrique sera inscrit à l'ordre du jour du débat que le Conseil consacrera aux questions de coordination et constitue l'une des questions prioritaires du CAC. L'intervenant demande au Secrétaire général de préciser ce que le Conseil pourrait faire pour contribuer à l'étude de cette importante question et ce que fait le CAC pour y donner suite.

M. RODRIGUEZ PARILLA (Cuba) insiste sur l'évolution significative des relations entre le Conseil économique et social et les institutions issues des accords de Bretton Woods, en particulier la Banque mondiale. Seule l'ONU peut et doit conférer à ces institutions la dimension intégrée du développement qui est indispensable pour les pays du Sud. S'agissant de la priorité accordée au développement de l'Afrique et à l'élimination de la pauvreté, le Conseil devrait examiner les ressources financières nécessaires à cette fin. Toutefois, devant la diminution des ressources de base allouées aux fonds et programmes de développement, la délégation cubaine se demande quelles sont les perspectives dans ce domaine. S'agissant de l'application de l'Article 65 de la Charte, la délégation cubaine estime que cette question doit faire l'objet d'un examen approfondi étant donné ses divers aspects opérationnels et juridiques, notamment ceux liés aux attributions et prérogatives du Conseil économique et social, du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Le Groupe des 77 devra définir sa position sur la question. Il importe également d'améliorer les méthodes de travail du Conseil économique et social en matière de coordination des activités économiques et sociales, l'élaboration de politiques et programmes n'étant pas un élément fondamental de son mandat.

Le SECÉTAIRE GÉNÉRAL indique que son rapport (S/1998/318) porte sur le règlement des conflits en Afrique mais aussi sur le développement du continent. Il importe d'intégrer les pays d'Afrique et les pays les moins avancés au processus de mondialisation. C'est l'objectif visé par les

recommandations contenues dans le rapport. Le Conseil peut jouer un rôle important en mobilisant l'appui du système des Nations Unies en vue de la mise en oeuvre des recommandations. À cet égard, l'examen du rapport au Conseil donnera l'occasion d'accorder l'attention voulue aux questions touchant l'Afrique, de coordonner les nombreuses initiatives internationales en faveur du continent et de mobiliser l'appui politique nécessaire. Les organes directeurs de toutes les institutions examinent le rapport afin de déterminer l'incidence qu'ont ces recommandations sur leurs domaines d'activité respectifs.

M. WINNICK (États-Unis d'Amérique) fait remarquer que le Conseil économique et social avait progressivement renoncé à ses fonctions au profit du Secrétariat, en particulier du CAC et qu'il est donc heureux que le Conseil reprenne ses prérogatives grâce à la volonté des États Membres. Il souhaite savoir quelles sont les dispositions qui ont été prises pour réformer le CAC afin d'assurer des relations plus transparentes entre cet organe et le Conseil.

M. KOLBY (Norvège) dit que la mondialisation de l'économie suppose une meilleure coordination des activités au sein du système des Nations Unies et le renforcement du partenariat entre l'ONU et les institutions de Bretton Woods. Le Conseil a un rôle essentiel à jouer à cet égard ainsi que sur le plan de l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les politiques et programmes de l'Organisation. Pour la troisième année consécutive, la démarginalisation des femmes et l'égalité des sexes figurent parmi les questions inscrites à l'ordre du jour car elles sont indispensables pour lutter contre la pauvreté et pour assurer le développement économique. La Norvège appuie l'approche globale adoptée par le Secrétaire général dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (S/1998/318). Il importe que la communauté internationale et les pays d'Afrique examinent ensemble les moyens de relever ces défis en Afrique, et que le Conseil participe à ce processus. Enfin, en examinant de manière approfondie la question du passage du redressement au développement lors du débat qu'il consacrera aux questions humanitaires, le Conseil pourrait donner une orientation utile.

M. YAMAZAKI (Japon) dit que le Japon est favorable au renforcement du partenariat stratégique entre les institutions de Bretton Woods et le Conseil ainsi qu'à une collaboration étroite entre le CAC et le Conseil. S'agissant du développement de l'Afrique, le Japon, promoteur de la Conférence internationale

de Tokyo sur le développement de l'Afrique, estime que l'établissement de liens entre le suivi de cette conférence et les résultats des grandes conférences des Nations Unies contribuerait davantage au développement du continent.

M. JORDAN-PANDO (Bolivie) constate avec inquiétude que les quatre décennies des Nations Unies pour le développement, qui visaient à réduire l'écart entre pays développés et pays en développement, n'ont pas donné les résultats escomptés, l'écart se creusant au contraire davantage. Il demande donc si cette question, qui intéresse les institutions de Bretton Woods, sera abordée à l'Assemblée du millénaire ou traitée de manière approfondie par le Conseil.

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL indique qu'une plus grande coordination des activités du CAC et du Conseil économique et social est souhaitable. Le CAC fera un plus grand nombre de déclarations publiques sur les questions importantes et les organismes qui le composent tiendront davantage de séances d'information pendant les travaux de fond du Conseil. Il faut faire une plus large place au débat consacré aux questions de coordination afin que les activités entreprises par l'ONU dans chaque domaine puissent être examinées par les États membres du Conseil. La coordination qui existe déjà entre certains organes du Conseil et le CAC doit être renforcée. Quant à savoir si les questions liées à la pauvreté et à la mondialisation seront examinées par le Conseil, le Secrétaire général fait remarquer qu'il appartient aux États Membres de veiller à ce que ces questions soient inscrites à l'ordre du jour.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET AUTRES QUESTIONS D'ORGANISATION (E/1999/2, E/1999/L.10, L.11 ET L.13)

Projet de décision E/1999/L.10 : Dispositions en vue de l'organisation des travaux de la session de fond du Conseil économique et social en 1999

M. SYCHOV (Biélorus) présente le projet de décision qui a été établi à l'issue de consultations officieuses.

Le projet de décision E/1999/L.10 est adopté.

M. WINNICK (États-Unis d'Amérique) se félicite de l'adoption du projet de décision E/1999/L.10. Il insiste néanmoins sur la nécessité de disposer de la documentation pertinente à l'avance. Il serait à cet égard utile que les membres soient informés, à la reprise de sa session d'organisation, au mois de mai, de l'état d'avancement de la documentation.

Projet de décision E/1999/L.11 : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture : Rapports au Conseil économique et social sur le suivi du Sommet mondial de l'alimentation

M. SICHOV (Bélarus) présente le projet de décision E/1999/L.11, établi à l'issue de consultations officieuses.

Le projet de décision E/1999/L.11 est adopté.

Projet de décision E/1999/L.13 : Réunion supplémentaire de la Commission de la condition de la femme

M. SICHOV (Bélarus) présente le projet de décision E/1999/L.13, établi à l'issue de consultations officieuses.

Le projet de décision E/1999/L.13 est adopté.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DE LA RÉPARTITION DES SIÈGES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL (E/1999/L.12)

Projet de résolution E/1999/L.12 : Révision des Règles générales du Programme alimentaire mondial

Le PRÉSIDENT présente le projet de résolution E/1999/L.12.

Le projet de résolution E/1999/L.12 est adopté.

Le PRÉSIDENT rappelle que le projet de résolution qui vient d'être adopté a fait l'objet de consultations longues et difficiles mais que l'esprit de compromis a fini par l'emporter. Il remercie tous les membres du Conseil qui ont participé aux travaux du groupe de travail informel créé pour la circonstance.

M. RESHETNYAK (Ukraine), prenant la parole au nom du Groupe des États d'Europe orientale, dit que plus d'un an s'est écoulé depuis que le Conseil a commencé à appliquer la résolution 50/8 de l'Assemblée générale sur l'examen de la répartition des sièges au sein du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial (PAM).

La délégation ukrainienne remercie tous ceux qui, à Rome comme à New York, ont oeuvré en faveur du consensus, en particulier le Président du Conseil économique et social, les membres du Groupe de travail de New York, ainsi que les membre du Groupe de travail de Rome.

Les États d'Europe orientale comptent que la résolution sera adoptée par le Conseil de la FAO puis par l'Assemblée générale et la Conférence de la FAO dans l'année.

Ils se réjouissent de pouvoir élire un membre au Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial pour un mandat prenant effet au 1er janvier 2000 et de participer de manière constructive aux travaux de cet important programme de l'ONU.

Le Groupe des États d'Europe orientale attache une grande importance à l'application des résolutions 48/162 et 50/8 de l'Assemblée générale et ne considère la décision qui vient d'être prise que comme une mesure intérimaire, résultat d'un désir de compromis.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉLECTIONS, PRÉSENTATION DE CANDIDATURES ET CONFIRMATION DE CANDIDATURES (E/1999/L.1/ADD.6 ET ADD.7)

Élections reportées des sessions précédentes

Commission de la population et du développement

Le PRÉSIDENT annonce que le Costa Rica et le Paraguay ont été désignés par le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes pour pourvoir des sièges vacants revenant à ce groupe pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant le 31 décembre 2000.

Il en est ainsi décidé.

Le Costa Rica et le Paraguay sont élus membres de la Commission de la population et du développement.

Commission de la science et de la technique au service du développement

Le PRÉSIDENT annonce que les Philippines ont été désignées par le Groupe des États d'Asie pour pourvoir le siège vacant revenant à ce groupe pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant le 31 décembre 2000.

Puisqu'il n'y a pas d'autres candidatures, le Président considérera, en l'absence d'objections, que le Conseil souhaite élire ce candidat par acclamation.

Il en est ainsi décidé.

Les Philippines sont élues membre de la Commission de la science et de la technique au service du développement.

Commission des établissements humains

Le PRÉSIDENT annonce que le Sénégal a été désigné par le Groupe des États d'Afrique pour pourvoir le siège vacant revenant à ce groupe pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant le 31 décembre 2002.

Puisqu'il n'y a pas d'autres candidatures, le Président considérera, en l'absence d'objections, que le Conseil souhaite élire ce candidat par acclamation.

Il en est ainsi décidé.

Le Sénégal est élu membre de la Commission des établissements humains.

Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication

Le PRÉSIDENT annonce que la Colombie a été désignée par le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes pour pourvoir le siège vacant revenant à ce groupe pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant le 31 décembre 1999.

Puisqu'il n'y a pas d'autres candidatures, le Président considérera, en l'absence d'objections, que le Conseil souhaite élire ce candidat par acclamation.

Il en est ainsi décidé.

La Colombie est élue membre du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication.

Commission de l'énergie et des ressources naturelles au service du développement

Le PRÉSIDENT annonce que la candidature de M. Badr Kasma (République arabe syrienne) présentée par son gouvernement, a été appuyée par le Groupe des États d'Asie. Il s'agit de pourvoir le siège vacant revenant à ce groupe pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant le 31 décembre 2002.

La notice biographique de M. Badr Kasma figure en annexe au document E/1999/L.1/Add.6.

Puisqu'il n'y a pas d'autres candidatures, le Président considérera, en l'absence d'objections, que le Conseil souhaite élire ce candidat par acclamation.

Il en est ainsi décidé.

M. Badr Kasma est élu membre de la Commission de l'énergie et des ressources naturelles au service du développement.

Le PRÉSIDENT annonce en outre que M. Paul M. Koszwa (Zimbabwe), qui avait été élu membre de la Commission se trouve dans l'incapacité d'occuper ses fonctions. Le Gouvernement zimbabwéen a donc désigné M. Christian M. Katsande pour pourvoir le siège laissé ainsi vacant.

Puisqu'il n'y a pas d'autres candidatures, le Président considérera, en l'absence d'objections, que le Conseil souhaite élire ce candidat par acclamation.

Il en est ainsi décidé.

M. Christian M. Katsande est élu membre de la Commission.

#### Présentation de candidatures

Le PRÉSIDENT annonce que la candidature du Portugal a été présentée par le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États pour pourvoir le siège vacant revenant à ce Groupe pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant le 31 décembre 1999.

Puisqu'il n'y a pas d'autres candidatures, le Président considérera, en l'absence d'objections, que le Conseil souhaite entériner la candidature du Portugal.

Il en est ainsi décidé.

Le PRÉSIDENT remercie les présidents des divers groupes régionaux et se félicite que tous les postes vacants aient été pourvus, en espérant qu'on s'appuiera sur ce précédent pour les prochaines élections qui se tiendront en mai 2000.

Le séance est levée à midi.